

LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le maire et les FSE.

Un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,

- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'État et la population,

- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.



Le maire et les FSE animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :

- aux postures de vigilance,
- aux gestes de prévention,
- aux réflexes à développer pour relayer l'information.



VISIBILITÉ par un logo dédié, pour le distinguer des dispositifs privés existants.